



Est il trop tard pour me faire indemniser?

Par **bali973**, le **15/09/2009** à **20:42**

Bonjour, j'ai eu un accident en 2000 de moto. J'ai eu deux poignets de cassé et des énormes hématomes faces internes des cuisses . j'ai été déclarée consolidé en 2002 par le médecin . Le fond de garantie m'a fait une proposition mais je n'étais pas en état a prendre les décisions. J'ai eu et j'ai encore des difficultés à accepter mon états donc je n'ai pas donné de réponse. la sécu me verse une rente d'accident de travail devrait être remboursé en partie sur cette indemnisation . Devrais je tous rembourser ? j'ai encore le droit de réclamer mon indemnisation ? je sais que que j'ai été très négligente sur le coup . mais il a fallu que j'affronte tous sans avocatrnrnmerci de votre aide rnsalutation sincere

Par **cloclo7**, le **16/09/2009** à **14:24**

déjà non vous n'aurez pas besoin de rembourser la sécu pour les sommes versées à priori pour le fonds de garantie la forclusion a été relevée puisqu'il vous a fait une proposition, et vous n'êtes pas non plus à mon sens prescriernrpar contre je vous conseille très fortement de faire appel à un avocat afin de négocier votre indemnisation. ou a eu lieu l'accident et à quel titre le fond de garantie intervient-il ?

Par **bali973**, le **18/09/2009** à **14:11**

bonjour et merci de votre réponse . L'accident a eu lieu en Guyane française. un automobiliste a fait un demi tour sur la route en franchissant une ligne droite (il était garé sur le bas cote droit) , je me suis encastré dans sa voiture. (2 poignets de cassé avec des gros

déplacements, hématomes ...une hospitalisation difficile; et surtout une rééducation longue avec des séquelles d'algodystrophie qui me font encore souffrir et un handicap (21%)que j'ai du mal à accepter. (d'où ma négligence)rnL'assureur de l'automobiliste a déposé le bilan juste après mon accident d'où la prise en charge par le fond de garantie. rnDe plus , notre assurance ne nous a pas trop dirigé . Je me suis sentie seule et abandonnée : avec 2 plâtres, je n'ai eu aucune aide seul mon ami a dû assumer . rnprèsque 10 ans plus tard , j'ai encore de la colère, de l'amertume et un sentiment d'humiliation.rnje n'ai pas d'avocat qui a pris mon dossier en charge car je me suis plus focalisé sur ma rééducation et mon devenir qui me semble bien incertain que sur ma défense et j'étais en rage que l'on me propose de l'argent afin d'oublier mon handicap.(Surtout que l'on m'avait dit que c'était bénin et que j'allais récupérer: je ne vous raconte pas la gifle que je me suis prise) . Comme m'a dit l'expert médicale" un poignet c'est un prix et une douleur , un autre .et que je devais m'en suffir. Moralement, plus le temps passe , plus cela m'est difficile !rnils ont rafistolé les fractures mais en aucun cas , on a pensé à moi , à mon ressenti, à mes peurs , à mes crises ...rn merci de tout vos renseignements rnsalutationrnje ne vais pas

Par **cloclo7**, le **18/09/2009** à **15:46**

Dans ce genre de dossier la situation de la victime d'un accident est délicate,rnrnon lui propose de l'argent qui ne règle en rien son handicaprntandis que la victime attend beaucoup de la suite du dossier.rnrnJe pense qu'il est nécessaire que vous soyez totalement indemnisée ne serait-ce que pour boucler le dossier et "mettre de côté" ce passage de votre vie, sans l'oublier évidemment mais pour avancer.rnrnC'est pourquoi généralement il est toujours mieux de prendre un avocat qui s'occupe du dossier et de se concentrer sur l'amélioration de son état de santé et que ça aille vite.rnrnil est vrai que je prêche pour ma paroisse (je suis moi-même avocat en réparation de préjudice corporel) mais j'ai constaté tout au long de mes années d'exercice que lorsque la victime n'avait pas à s'occuper de son volet indemnisation elle se "remettait" relativement rapidement.

Par **cloclo7**, le **11/10/2009** à **20:25**

oui il est possible de prendre contact avec un avocat